

qu'elle cessait de compter dans le Conseil des ministres.

Ce qui pourrait la consolider, ce serait de voir l'Union républicaine graviter à son tour dans l'orbite du groupe de l'extrême-gauche et se trouver absorbée par lui. Mais ceci se passera dans la prochaine Chambre, en 1881, et alors il n'y aura plus de gauche républicaine.

Le Sénat, ainsi que je l'écrivais plus haut se sent soutenu par l'opinion publique, et c'est seulement pour cela que, malgré son désir de se prêter, dans un intérêt de conciliation, à la transaction qui lui serait proposée, il ne peut rien accepter qui soit de nature à affaiblir le terrain sur lequel il s'est placé en exceptant de l'amnistie les assassins et les incendiaires.

C'est pourquoi la combinaison qui consisterait à substituer à l'amendement Bozériain une formule d'après laquelle le Gouvernement recevrait carte blanche pour amnistier tout le monde ou bien encore qui conserverait l'amendement Bozériain en lui adjoignant un deuxième article emprunté à l'amendement Labiche, n'aurait aucune chance devant le Sénat. Le Parlement, qui est l'organe de la majorité, suivant qu'il s'est porté contre l'amendement Labiche ou pour l'amendement Bozériain, le Parlement le déclare nettement ce matin : ses amis ne se laisseront prendre à aucun détour devant les condures à l'amnistie plénière, et ils ne se laisseront pas tromper.

« Se figure-t-on, ajoute-t-il, une loi ainsi conçue : Article 1^{er}. Tout le monde est amnistié, sauf les incendiaires et les assassins. — Art. 2. Les incendiaires et les assassins sont aussi compris dans l'amnistie. »

Et le Parlement conclut en ces termes :

« Une assemblée qui voterait un tel projet, et qui croirait décharger sa responsabilité, raisonnerait comme l'autruche, qui se cache la tête entre une pierre et qui s'imagine ne pas être vue. Pour croire le Sénat capable de se laisser prendre à une fiction pareille, après un premier refus, il ne faut pas douter seulement de sa fermeté : il faut douter aussi de son bon sens. Autant il sera disposé à examiner, dans un esprit de conciliation, la transaction qui pourra lui être envoyée par l'autre Chambre, autant il a le droit d'exiger que cette transaction soit sérieuse, honorable, qu'on n'y puisse voir ni une capitulation, ni un piège, ni une mystification. »

La fermeté de cette déclaration n'est pas étrangère, soyez-en convaincu, aux conciliabules qui se sont succédé pendant toute la matinée et une bonne partie de l'après-midi, entre les chefs de la majorité, M. Gambetta, bien entendu, en étant plus que jamais la cheville ouvrière. La formule efficace que l'on pensait avoir découvert, hier, a dû être abandonnée, et il a fallu en trouver une autre. De là la continuation des pourparlers qui, avant même que la commission sénatoriale eût été présentée, ont réveillé à la Chambre les anciens dissentiments de centre gauche avec le groupement l'Union républicaine. Vous remarquerez qu'il n'est question que de ces deux groupes dans les réunions d'aujourd'hui, ce qui ne veut pas dire que les membres de la gauche républicaine et ceux de l'extrême gauche n'y assistaient pas. En effet, ils sont, pour la plupart, inscrits en même temps à l'Union républicaine.

Les préparatifs pour la fête du 14 Juillet qui s'étaient quelque peu ralentis pendant la discussion du Sénat vendredi et samedi hier. Evidemment, de plus bel s'apprêtent. Evidemment, le Gouvernement et le Conseil municipal emploient tous leurs efforts pour que la fête éclipe celle du 30 juin 1878. Malheureusement ces efforts ne suffisent pas, puisqu'il faut aussi le concours de tous les citoyens pour que la fête soit complète.

Ce concours est-il aussi certain qu'il y a deux ans, où le succès de l'Exposition faisait taire les dissentiments politiques, et où d'ailleurs ni la question des décrets du 29 mars, ni la question de l'amnistie n'étaient en jeu? Evidemment non, et ce qui le prouve, ce sont les lettres pressantes adressées par les maires à leurs administrés, sollicitant des offrandes pour contribuer à l'éclat des divertissements. Ce sont les visites faites dans les maisons particulières par certains agents, à l'effet d'inviter les locataires à arborer les couleurs nationales et à illuminer leurs fenêtres.

On assure, écrit à ce propos *Paris-Journal* que plusieurs individus, ayant l'air réintégré tout battant neufs dans les fonctions qu'ils occupaient sous la Commune, ont sommé des consciences de s'introduire dans les appartements des locataires absents ou récalcitrants, d'arborer les couleurs nationales, d'illuminer les fenêtres sans autre forme de procès. Ce fait invraisemblable surprend-il quelqu'un? De puis le 30 juin, ont les maîtres actuels du pouvoir ont si bien croché les serrures par les mais gantés de gris-perle de M. Andrieux il faut s'attendre à tout. Ce ne serait pas plus illégal que les décrets du 29 mars.

Quoi qu'il en soit, ce qui achèverait de démontrer que pour les révolutionnaires, la fête du 14 est un instrument de revendication comme un autre, c'est la commande faite de lanternes et de transparents portant ces mots: *Amnistie et Révision*. Vous voyez par là que le nouveau terrain pour les futures élections est déjà choisi. M. Gambetta n'aura certes pas gagné au change, attend qu'il y ait la révision de la

Constitution implique évidemment pour les radicaux, non seulement plus de Sénat, mais encore plus de Président de la République.

Les cochers de fiacre réclament aussi l'amnistie, mais pour eux bien entendu. Leur chambre syndicale vient de s'adresser, à M. Jules Grévy pour qu'à l'occasion de l'anniversaire de la prise de la Bastille, il remette aux cochers toutes les amendes et autres pénalités qu'ils ont encourues.

La Bourse a donné, aujourd'hui, le spectacle d'un nouveau mouvement de hausse, qui dépasse toutes les prévisions.

Les derniers avis du Palais Bourbon nous apprennent que la Commission d'amnistie tirée dans tous les sens par les quatre groupes des gauches est en fin parvenue à découvrir une rédaction quelconque satisfaisant à peu près l'Union républicaine et la gauche dite modérée. Avant d'aboutir, messieurs les commissaires ont entendu et réentendu à plusieurs reprises MM. de Freycinet, Constans et Cazot plus les présidents des groupes. Toutes les prétentions une fois pesées et mûries, il est résulté de cette mixture une rédaction peut être ainsi analysée. La Commission propose sous une autre forme que l'amendement Labiche le système de la grâce « amnistielle », avec cette restriction que tous ceux qui ont subi des condamnations de droit commun, autre que celle de la Commune, resteront privés de leurs droits politiques. C'est grâce à cette combinaison, que l'on espère contenter un nombre suffisant de sénateurs du centre gauche, (sans rompre avec les intransigeants) pour retrouver la majorité donnée à l'amendement Bozériain.

Il y a eu tant de pas et de démarcations dans les coils, tant de propositions et de contre-propositions successivement mises au panier, avant d'arriver à la solution que je viens d'indiquer, qu'il me paraît cruel de l'apprécier selon son mérite. Je me bornerai à faire cette remarque qu'après avoir annoncé la lecture de son rapport pour quatre heures, la Commission n'avait pas encore donné signe de vie à 5 heures. Je ne sais encore si je pourrai voir dire qu'elle ait fait son apparition avant que je n'ai terminé ma lettre.

En attendant, la commission sénatoriale relative à la liberté de réunion pour la célébration d'un culte religieux, vient de se réunir. Elle a entendu M. Fallières, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, qui a présenté quelques observations sur certains points du projet. Il a demandé quelques additions. La commission ne s'est point encore prononcée.

Au cours de la séance du Sénat, le duc de Broglie a combattu le crédit supplémentaire réclamé par M. de Freycinet pour augmenter le personnel du ministère des affaires étrangères. M. de Broglie a vivement flétri les gaspillages dont se rendent chaque jour coupables MM. les radicaux, si économes antefois, lorsqu'ils ne se partageaient pas les places.

On ne sait plus où s'arrêteront les prétentions inouïes du conseil municipal de Paris. Hier il invitait *proprio motu* tous les conseils municipaux de France à lui envoyer des délégués qu'il hébergerait et promènerait dans Paris le 14 juillet, sans en demander la permission au gouvernement central. Aujourd'hui le même conseil vient, parait-il, d'engager avec la préfecture de police une importante négociation. Il lui demande, en effet, le privilège de se faire accompagner, le 14 juillet, d'une escorte militaire requise directement par lui.

De mieux en mieux. Il faut s'attendre à ce que, la semaine prochaine, le président du conseil municipal prenne la place du président de la République, et le conseil, celui du Sénat et de la Chambre devenus inutiles.

de l'exercice 1880 d'un crédit spécial de 800,000 fr. destiné à la célébration de la fête du 14 juillet.

Le crédit est en outre affecté à la construction de deux écoles publiques.

L'ENSEIGNEMENT GRATUIT

La Chambre reprend la suite de la discussion sur le projet de loi établissant la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques.

M. ALBERT explique l'économie du projet.

M. BOYER voit dans le projet la continuation de la lutte contre l'enseignement charitable.

Le projet est contraire à la justice et à la bonne gestion des finances.

M. PAUL BERT, rapporteur, soutient le projet.

M. FREYNET annonce qu'il a de longues observations à présenter.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

SÉNAT
(Service télégraphique particulier)

Séance du 6 juillet 1880

Présidence de M. LEON SAY

La séance s'ouvre à 3 heures.

CRITIQUE DE M. DE BROGLIE

Le Sénat discute le projet de loi portant : 1^o annulation de crédits disponibles sur l'exercice 1878; 2^o ouverture et annulation de crédits supplémentaires et extraordinaires sur l'exercice 1879; 3^o ouverture et annulation de crédits supplémentaires et extraordinaires sur l'exercice 1880; 4^o ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés.

M. DE BROGLIE présente des observations sur ce projet.

Il critique les changements qui ont été opérés dans l'administration centrale des affaires étrangères.

M. de Broglie blâme la précipitation avec laquelle ces changements ont été accomplis et ajoute qu'ils peuvent amener de graves mécomptes.

M. DE FREYNET explique que les réformes accomplies étaient nécessaires.

Le projet est adopté.

CONSERVATION DES TERRAINS EN MONTAGNE

Le Sénat reprend la suite de la première délibération sur le projet relatif à la restitution et à la conservation des terrains en montagne.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée.

INFORMATIONS

On commence à recueillir assez curieux détails sur les instructions données et sur les précautions prises par le gouvernement pour l'exécution des fameux décrets. Nous savons de bonne source, et nous pouvons garantir que, dans certaines villes où se trouvent des maisons des Jésuites à former, l'autorité militaire tenait tout préparé et sous les armes, le 29 juin au soir, un baillon d'infanterie, des pelotons de cavalerie, avec distribution de douze cartouches par homme et deux revolvers de vivres, et même des batteries d'artillerie !

Le tout pour expulser huit à dix pauvres Jésuites de leur domicile !

Le *Petit Méridional* annonce que M. Taupenas, employé du télégraphe à Vignon, a été suspendu de ses fonctions, pour avoir manifesté sa réprobation contre l'exécution des décrets : sa révocation, ajoute-t-il, a été demandée.

M. DE FREYNET annonce que de pareilles mesures ont été prises contre d'autres employés de diverses administrations, notamment contre M. Christol, surintendant M. Cassan, employé des postes, et M. Berard, commis principal du télégraphe.

A propos de l'anniversaire de la Bastille, il est peut-être utile de faire le petit rapprochement suivant :

Le 14 juillet 1789, la Bastille contenait sept prisonniers, savoir :

Quatre tisseurs, un homme détenu sur la demande de sa famille, un idiot et un inconnu (*Moniteur du 24 juillet 1789*).

Trois ans plus tard, la révolution possédait 48,724 prisonniers d'Etat, renfermés plus de 200,000 détenus politiques, sans compter les prisonniers supplémentaires de Paris, faites à la hâte avec d'anciens hôpitaux, d'anciens couvents et d'autres collèges (*Moniteur du 2 mars 1793, séance de la Convention du 2, rapport de Saladin, annoncé de la commission des Vingt-Un*).

Voilà donc ce que la prise de la Bastille avait rapporté à la liberté !

Bulletin Economique

La plus-value du produit des impôts et revenus indirects, par rapports aux évaluations budgétaires, s'est élevée, pour le mois de juillet 1880, à 23,457,000 francs qui se répartissent ainsi qu'il suit :

Enregistrement et timbre	10,387,000 francs
Douanes	7,233,000
Contributions indirectes	3,800,000
Postes et télégraphes	1,417,000
Total égal	23,457,000

Par suite, la plus-value des recettes, pour le premier semestre de 1880, s'élève à 76,440,000 francs.

La compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée vient d'organiser un service extraordinaire de Paris à Vichy ou Clermont, par train rapide, qui restera en vigueur du 12 juillet au 15 septembre. On partira de Paris à 1 h. 35 du soir, pour arriver à Vichy à 9 heures du soir et à Clermont à 10 h. 27.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

M. Bergerot, élu député dimanche dans la 3^e circonscription de Dunkerque, communique de cette ville de Bergues, Wormhoudt et d'Hondschoote, adresse la lettre suivante à ses électeurs :

« Electeurs, »

« Je vous remercie de la grande preuve de confiance que vous venez de me donner et de l'honneur que vous me faites, en me choisissant votre député. »

« Je n'ai qu'une manière de vous en témoigner ma reconnaissance, c'est de me dévouer aux intérêts du pays qui sont les vôtres, car la prospérité de chacun est liée, étroitement, à la prospérité générale. »

« La Flandre reste inébranlablement fidèle à ses nobles traditions d'indépendance et de liberté. »

« Par le vote que vous venez d'émettre, vous avez voulu exprimer que, comme moi, vous voulez le respect des lois et des croyances religieuses. »

« Après les paroles de ma profession de foi, sur la situation agricole, vous dites à nos gouvernants qu'ils doivent justice et protection à ces sept millions de Français qui vivent du sol. »

« Votre voix vient de se faire entendre, elle arrivera jusqu'au Sénat, qui va avoir à se prononcer sur nos tarifs douaniers. »

« Travailons ensemble à donner des jours meilleurs à notre chère patrie et soyons con-

vaincus que votre député entre, d'un cœur résolu, dans ses nouvelles fonctions et ne manquera à aucun des devoirs que votre volonté et son mandat lui imposent.

A. BRASSAUX.

Esquelbecq, le 5 juin 1880.

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord à l'inscription au budget de l'exercice 1880 d'un crédit spécial de 800,000 fr. destiné à la célébration de la fête du 14 juillet.

Ont voté pour : MM. Girard, Alfred Girard, Groux, Guillemin, Pierre Legrand, de Maréchal, Menton, Scrépel, Trystram.

Ont voté contre : M. Brame, Debucquoy, Plichon, Tellez-Béthune.

N'y ont pas pris part au vote : MM. Masure, de Rotours.

N'y ont pas pris part au vote : M. Louis Legrand.

Absent par congé : M. le baron de La Grange.

M. Nugues, juge-de-peace à Pont-à-Marcq, est nommé juge-de-peace à Solesmes.

M. Petit, juge-de-peace à Solesmes, passe en la même qualité à Marquette.

Par arrêté préfectoral, les six cents jurés des assises dont la liste du département du Nord doit se composer pour 1881, seront repartis entre les arrondissements de la manière suivante :

Avesnes, 72 ; Cambrai, 77 ; Douai, 49, Dunkerque, 48 ; Hazebrouck, 44 ; Lille, 239 ; Valenciennes, 77.

La commission administrative des hospices de Roubaix vient de faire disposer dans la salle des fêtes de l'hôtel des Pompiers, mise gracieusement à sa disposition, les projets de concours pour la construction d'un nouvel hospice.

Le public sera admis à les visiter tous les jours à partir de jeudi 8 courant de huit heures du matin à huit heures du soir.

On nous informe que la *Grande Harmonie* a choisi la date du dimanche 1^{er} août, pour offrir son concert d'été à ses membres honoraires. L'endroit où le concert aura lieu sera désigné ultérieurement.

M. Florimond Cabay, ancien président de la *Ligue Roubaix* et actuellement cabaretier au *Chant des oiseaux*, à Croix, nous prie d'informer nos lecteurs qu'il n'y a rien de commun avec son homonyme, condamné à six mois de prison pour vol, par le tribunal correctionnel de Lille.

M. Arthur Lefebvre, dessinateur, ancien élève des écoles académiques de Lille, vient d'être nommé chevalier de l'Ordre du Nichan Hückhar.

M. Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, vient de faire la dédicace de la *Marche solennelle*, composée par M. Gabriel Sinoillet, chef d'orchestre du Cercle symphonique lillois.

Nous lions dans la *Vraie France* : « On nous affirme de différents côtés que depuis un ou deux jours des personnes, munies de listes de souscription » se présentent à domicile pour recueillir des fonds destinés à soutenir la grève des ouvriers de l'industrie métallurgique. Un de nos amis, qui a reçu la visite des quêteurs, a tenu à nous en faire part. Sur la feuille figure le timbre d'une association et qui portait déjà un grand nombre d'inscriptions. »

C'est là un fait d'une gravité qui n'échappera à personne. Il y a lieu de se demander si cette souscription a été ouverte avec l'agrément ou la tolérance de l'administration. Si non, comment se fait-il qu'elle n'en soit pas encore informée ?

On a entendu, hier après-midi, à cinq heures, une jeune fille de dix-sept ans, morte dans des circonstances tout à fait étranges.

Cette jeune fille, dont nous croyons devoir faire le nom, avait passé la journée de dimanche, chez elle, en compagnie de sa mère et de sa sœur.

Toute la journée, elle avait paru préoccupée et inquiète. Elle avait plusieurs fois posé des questions que lui posait sa mère sur la tristesse à laquelle elle était en proie. Le soir, vers dix heures, elle se retira dans sa chambre ; elle dormait paisiblement et le trouva étendu sur le plancher et ne donnant plus signe de vie.

Des médecins furent aussitôt appelés, mais leurs soins furent inutiles. La mort eut lieu à six heures. La malheureuse jeune fille s'était empoisonnée en absorbant du cyanure de potassium.

On s'explique d'autant moins la fatale résolution prise par cette jeune fille qu'on n'a pu constater aucune relation suspecte et qu'elle vivait en très-bonne intelligence avec tous les membres de sa famille.

Deux jeunes garçons ont été pris avant-hier d'un très-vif désir de manger quelques portions de ce jambon si vanté du Mont-à-Leux. Une seule chose leur manquait : l'argent. Un gamin à qui ils firent part de leur projet leur démontra qu'ils n'avaient pas de quoi acheter le jambon. Les deux jeunes filous ne se le firent pas répéter. L'un d'eux s'introduisit dans le logement en question, et y prit un porte-monnaie contenant 25 francs, puis tous deux partirent au Mont-à-Leux où ils dépensèrent la presque totalité de la somme qu'ils avaient dérobée.

Mais malheureusement pour eux, le vol fut découvert le jour même et sur une plainte portée par Desnoelin, ils ont tous les trois été conduits chez le commissaire du premier arrondissement.

Ces précozes voleurs se nomment Charles Despreux, baillonné, âgé de 14 ans ; Joseph Loire, baillonné, âgé de 12 ans et Gustave Bantens, 12 ans.

Nous avons annoncé hier l'arrestation du figure nommé Yansienkiste pour vol de la caisse de chèques. Nous avons aujourd'hui à signaler un délit analogue. C'est un tisserand de Waitrelos, nommé Jean-Baptiste Cateau, qui s'en est rendu coupable. La personne à laquelle la tresse appartenait, Charlotte Dumay, a porté plainte et Cateau a été arrêté.

Un marchand de lait battu de Lunéville, Jean-Baptiste Nys, a été frappé d'un procès-verbal, hier, pour avoir mis en vente, à Roubaix, dans le premier arrondissement, du lait battu additionné de 50 % d'eau. La marchandise a été confisquée.

Un vol des plus regrettables a été commis, samedi dernier, à Linselles, un domicile d'un journalier nommé Cateau Courville.

La maison est située au *Gare*, et c'est dans l'après-midi, pendant que Cateau et sa femme étaient au travail, que le voleur a opéré. En perforant la muraille en paillois de la maison, que le malfaiteur a pénétré. Il a fracturé tous les meubles, enlevé une paire de bottines neuves, différents vêtements, et une somme d'environ 100 francs, économiés amassés péniblement par le ménage Cateau et qui constituent à peu près tout son avoir.

C'est la femme Cateau qui a constaté en

trouvant le soir à six heures, le méfait dont elle et son mari étaient victimes. Ce vol est d'autant plus pitoyable que les époux Cateau, très âgés tous deux, sont presque incapables de se livrer encore au travail.

Le voleur est resté inconnu.

On nous signale de Mouvaux, aussi un vol, accompli avec les mêmes circonstances d'effraction que le précédent ; dans une maison appartenant à M. Varhem-Bény et située sur la route de Roubaix. C'est dans la nuit de lundi à mardi que ce vol a été commis.

Un manteau en caoutchouc, une ombrelle et un certain nombre de bouteilles de vins ont disparu. Tous ces objets étaient enfermés dans un pavillon (dent toutes les serrures ainsi que celles des meubles ont été crochétées. On a fait sauter la serrure de la porte d'entrée qui résistait au crochetage.

Une enquête est ouverte.

On nous écrit de Marcq-en-Baroeil :

« La maison de M. Duthoit-Tharyle, loueur de machines à battre, située au *Mahieu*, a été livrée au pillage, dans la nuit du 3 au 6 juillet de la lingerie (chemises), des vêtements (sarreaux) et de l'argent (40 francs), ont été la proie des voleurs. Le tout était enfermé dans une malle qui a été fracturée. Cette malle a été retrouvée, le lendemain, défoncée, à l'extrémité du jardin.

Les voleurs ont ouvert tous les meubles et n'ont caché rien. Ils ont fouillé le lit, dont ils ont jeté au milieu de la chambre, le couchage, afin de faire des investigations dans la pailasse, tire-lire souvent employée, et à tort, dans nos campagnes, car les malfaiteurs la connaissent.

« Les voleurs n'ont laissé aucune trace. Cependant le garde-champêtre Dartois, en faisant son enquête, le lendemain du vol, hier matin, a remarqué dans le jardin l'empreinte de pieds nus.

« C'est par le jardin que les malfaiteurs sont entrés, car la serrure de la porte en a été forcée.

« On n'a aucun soupçon précis sur les auteurs de ce vol, cependant on a remarqué que le domestique de M. Duthoit, nommé François H..., lequel, envoyé en commission d'affaires, devait rentrer hier, n'avait pas encore reparu, ce matin. »

Concert des jeunes aveugles. — La salle du Conservatoire de Musique de Lille s'était ouverte mardi soir, à huit heures, pour le concert annuel des jeunes aveugles de l'établissement de Ronchin.

C'est pas seulement d'une séance musicale qu'il s'agit ici, mais bien d'un véritable concert.

Il est difficile, sans l'avoir entendu, de se faire une idée des progrès accomplis par ces jeunes desherités de la nature, sous la direction de leur excellent maître, M. Desnoelin. On est étonné, presque effrayé de la somme des efforts et de la patience persévérante qu'il a fallu aux instituteurs pour obtenir de si merveilleux résultats et pour procurer ainsi à toute une classe de malheureux les moyens de gagner leur subsistance.

Ainsi, nous avons remarqué et applaudi de grand cœur le *Pastorale* de Guilman, pour piano et orgue. Il y a dans ce chef d'œuvre de la plénitude de leurs sens, que les pianistes clairvoyants ont souvent peine à surmonter, surtout dans le finale.

Il en a été de même dans la *Danse Macabre* de Saint-Saëns, pour piano et orgue. M. Desnoelin, nous souvient d'avoir entendu ce morceau aux nuances si tranchées, moins magistralement exécuté par des artistes en renom.

Citons encore *Air de ballet* et *Pâte Bohème* de Massenet; *Bêco*, caprice pour piano exécuté par un petit aveugle d'une douzaine d'années, avec un brio que pourraient lui enlever des virtuoses plus âgés que lui et jouissant de la plénitude de leurs sens.

Les *Variations pour piano et clarinette* de Weber, ainsi que le *Duo* pour mêmes instruments ont été fort applaudis; ils révélèrent de nombreux talents d'avenir.

Enfin, ce concert qui a duré deux grandes heures a été ouvert et clôturé avec *l'Internationale* et le *Voyage en Chine* par la Fanfare de l'institution.

La nombreuse assistance s'est retirée émerveillée des succès obtenus par les jeunes aveugles de la maison de Ronchin.

Les succursales du Crédit du Nord à Roubaix-Tourcoing et Armentières offrent au public 14,000 actions nouvelles de la *Société générale d'Assurances*. Cette Compagnie, placée sous le patronage des hommes les plus honorables, est en pleine voie de développement. Elle porte son capital de 3 millions à 10 millions de francs afin de mettre ses garanties mieux en rapport avec l'importance de ses affaires. Tous les principaux banquiers de notre région reçoivent les demandes de titres. Rappelons que les Compagnies anciennes distribuent à titre de dividende annuel une somme représentant jusqu'à 150 pour cent du capital versé.

Expulsés :

Jean Albrecht, 37 ans, tailleur, Maestricht (Hollande); François Hubert, 28 ans, maçon, Latur (Belgique); Henri Meunier, 21 ans, journaliste, Mandé Ste-Marie; Bernard Merchie, 36 ans, journaliste, Ath; Pierre Opdeleek, 28 ans, boulanger, Bael; Pierre Liévin, 33 ans, maçon, Mador-Lanens; Auguste Scheldes, 28 ans, journaliste, Avers; Félix Vanhuyse, 24 ans, trisur, Kimbeck.

Extradés :

Jean Lambert, 25 ans, ajusteur, poursuivi à Gand pour coups et blessures; Jean-Baptiste Van Bossel, 20 ans, né à Lille de parents belges, poursuivi à Courtrai pour vol, arrêtés tous deux à Lille.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE
Audience du 7 juillet

Les assurances. — Une question de responsabilité.

Le 27 février dernier, le feu éclata avec une certaine violence dans l'appartement occupé par Mme veuve Lecat, rue de Fives, 14.

Les pompiers en vinrent assez promptement à bout, mais il fallut employer assez bien d'eau, de sorte que le parquet fut traversé et le plafond du rez-de-chaussée, fatigué par le poids de l'eau, se détacha et fut gravement détérioré. Le sieur Mahieu, qui est collectionneur, eut des marchandises avariées, des machines à coudre endommagées, un assez long changement de tapis, et un assez long dommage causé par l'eau, avec une jeune fille de 13 ans, à traire les robes, la foudre est tombée et a tué les deux bêtes après desquelles ils se trouvaient. M. Devins a été renversé sur le gazon où il est resté cinq minutes sans pouvoir se relever, quant à la jeune fille, elle est demeurée une demi-heure sans mouvement.

Douze heures à 11 heures, M. le premier président de la cour d'appel de Douai, a reçu la prestation de serment des magistrats dont les noms suivent :

MM. Bosquet, procureur de la République à Douai; Thellier, procureur de la République à Hazebrouck; Chantreuil, substitut du procureur de la République à Lille; Dassouville,

substitut Douai; Régné, substitut Valenciennes; — CA — passage été que — CA — nous par la grée — CA — d'Anne — CA — Les be — CA — Un disai — CA — quatre — CA — appar — CA — vivait — CA — un vé — CA — bres é — CA — était c — CA — animal — CA — Ce q — CA — égale — CA — forme — CA — y a — CA — aités — CA — — CA — méte — CA — march — CA — de la — CA — orage — CA — comm — CA — l'attri — CA — vrait — CA — No — CA — prise — CA — l'éga — CA — Une — CA — aujo — CA — se — CA — nous — CA — La — CA — dant à — CA — l'hu — CA — le p — CA — voir — CA — et ja — CA — pas — CA — s' — CA — ferm — CA — suite — CA — main — CA — ne é — CA — Sa — CA — l'est — CA — M. — CA — men — CA — mult — CA — rui — CA — et q — CA — les l — CA — Or — CA — néa — CA — l'abb — CA — se — CA — d' — CA — des — CA — de — CA — b — CA — A — CA — plir, — CA — Wou — CA — van — CA — être — CA — et m — CA — de — CA — De — CA — prés — CA — lenc — CA — étud — CA — cont — CA — Rép — CA — don — CA — mar — CA — E — CA — le l — CA — à la — CA — me — CA — dre — CA — L — CA — mie — CA — et l — CA — forc — CA — cou — CA — Fré — CA — plu — CA — pro — CA — roy — CA — loy — CA — fait — CA — de — CA — de — CA — I — CA — M. — CA — de — CA — O — CA — Pa — CA — que — CA — pré — CA — En — CA — l' — CA — der — CA — de — CA — la — CA — Vi — CA — tiss — CA — et — CA — pu — CA — l' — CA — fact — CA — m — CA — com — CA — du — CA — red — CA — et d — CA — s' — CA — le — CA — de — CA — sa — CA — m — CA — de — CA — de — CA — te — CA — jo — CA — m — CA — es — CA — q — CA — ce — CA — p — CA — d — CA — es — CA — m — CA —